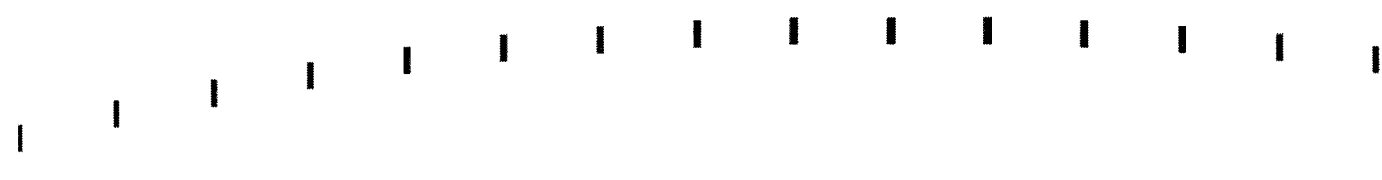

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 23 février 2026

ville de vi||urbanne



La séance est ouverte à 17 heures 01 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY
Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN
– M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU –
M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed- Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN –
M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK –
Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT –
Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT –
Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET
– Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BÉTEND –
Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD –
Mme Maryse ARTHAUD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI –
M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG –
M. Jacques VINCE – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING –
M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK
– Mme Morgane GUILLAS – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS –
Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Émilie PROST –
M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – M. Marc GIOUSE –
M. Laurent LEGENDRE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Frédéric VERMEULIN (Pouvoir à M. Mahrez BENHADJ)
Mme Marwa ABDELLI (Pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)
M. Prosper KABALO (Pouvoir à M. Loïc CHABRIER)
Mme Lucie MASTROLORITO (Pouvoir à Mme Cristina MARTINEAU)
Mme Stéphanie CHABROUX (Pouvoir à M. Mohamed- Ali MOHAMED AHAMADA)
M. Laurent LEGENDRE (Pouvoir à Mme Morgane GUILLAS)

M. LE MAIRE.- Bienvenue pour ce dernier Conseil Municipal de la mandature.

Merci infiniment à Frédéric LAMANTIA d’être revenu de déplacement pour honorer son engagement pour ce dernier Conseil Municipal.

Il va nous interpréter un morceau de « Nella Fantasia », issu de la bande originale du film *Mission*, un morceau composé par Ennio Morricone. À vous, maestro.

(Musique)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Comme à chaque fois, Frédéric LAMANTIA est totalement libre de ce choix de programmation artistique. Je vous laisserai lui demander

pourquoi il a choisi cela aujourd'hui. En tout cas, merci à lui. Merci d'avoir joué à chaque fois en introduction de nos Conseils, en tout cas à chaque fois qu'il était présent et que c'était possible. Cela donne un caractère particulier à ces Conseils.

Bienvenue, donc, pour ce dernier Conseil Municipal du mandat. Le prochain se tiendra après les élections municipales des 15 et 22 mars prochains. Ce sera le Conseil Municipal d'installation, et la date en sera décidée par le groupe majoritaire à la suite de ces élections.

Je voudrais profiter de ce moment particulier pour, tout d'abord, remercier le service des assemblées qui prépare ces instances, et en particulier sa responsable, Muriel GILAND.

C'est un travail essentiel, parfois ingrat, qui nécessite précision, anticipation et rigueur. Vous êtes très souvent dépendants du travail des autres services tout en étant garants du résultat final. Des autres services ou même des élus. Je vois la note sur les absents qui a déjà changé trois fois depuis que je suis assis à cette chaise. Vous n'y êtes strictement pour rien. Ce sont simplement les informations qui vous parviennent de manière parcellaire et au compte-goutte.

Mais cela fait partie de ce travail. Et l'objet était surtout de vous remercier pour la qualité des préparations de ce Conseil.

Je voudrais avoir aussi un remerciement particulier aux équipes techniques, qui maîtrisent dorénavant la sonorisation de cette salle. Merci à vous, puisqu'elle a changé en cours de route. Et remercier l'ensemble de celles et ceux qui ont préparé les délibérations ou les communications que nous étudions lors du Conseil.

Je ne ferai pas un bilan chiffré. D'abord, je n'en ai pas le droit. Mais on peut quand même dire que nous avons tenu sur ce mandat 41 Conseils Municipaux, 120 commissions, que nous avons été amenés à nous renoncer sur 1 869 délibérations. J'évoquais les commissions, les 120 commissions de préparation des Conseils Municipaux. Je tiens à adresser un remerciement particulier au président et aux présidentes de ces commissions, qui présentent les dossiers et animent les débats.

Merci à Loïc CHABRIER, membre du groupe d'opposition des Progressistes, d'avoir joué le jeu de présider la commission Finances et administration générale. Et merci à Agnès THOUVENOT et Sonia TRON d'avoir assuré la conduite des débats dans les deux autres commissions thématiques, avec l'implication et la rigueur qu'on leur connaît.

Et puisque j'en suis au chapitre des remerciements, dont j'espère tout le monde comprendra qu'ils sont sincères, je voudrais adresser des remerciements aux présidents de groupes, ou leurs représentants, qui ont participé aux conférences des présidents préalables à l'ensemble de ces Conseils.

Au total, je crois que l'on peut se féliciter de la bonne tenue de nos débats tout au long de ce mandat. Certes, c'est parfois un peu moins vendeur d'essayer d'être sérieux, nuancé, respectueux dans ses prises de position, mais je ne crois pas que le débat démocratique gagne en qualité et en intérêt quand les orateurs cèdent en permanence à la facilité, à l'éloge ou à la critique systématique, à l'outrance ou aux attaques personnelles.

Je tenais donc à remercier l'ensemble des membres de ce Conseil pour avoir tenu cette ligne tout au long du mandat, même si tout, dans l'environnement proche et lointain, nous inclinait plutôt à faire le contraire. C'est d'autant plus méritoire.

Notre Conseil se réunit quelques jours après les événements tragiques qui ont eu lieu à Lyon. Les premiers éléments de l'enquête rendus publics par le Procureur de Lyon indiquent que Quentin Deranque, militant appartenant à la mouvance de groupuscules d'extrême droite lyonnaise, serait mort sous les coups de militants antifascistes.

J'ai eu l'occasion d'exprimer mon émotion, ma solidarité pour la famille et les proches de la victime. J'ai eu l'occasion de redire que, quels que soient nos combats, et je crois pouvoir dire que les miens sont diamétralement opposés à ceux que menait Quentin Deranque, on ne devrait jamais trouver la mort sur le chemin de son engagement politique. La violence n'a pas sa place dans notre arène politique, parce qu'elle est en soi contraire à nos valeurs fondamentales et aussi parce qu'elle n'a jamais fait que produire du pire.

À ce stade de l'enquête, et alors que la tempête médiatique bat encore son plein, je crois que nous serions toutes et tous bien inspirés de nous en tenir là.

Il y a le temps de l'émotion, le temps du deuil, le temps de la justice, le temps de l'analyse et de la recherche des causes, toujours plus complexes et entremêlées que l'on veut parfois nous le faire croire. Depuis quelques jours, avant même que l'enquête ne livre ses premières conclusions, les amalgames, les récupérations politiques en tous genres ont fleuri dans toutes les pages de nos journaux, sur toutes les antennes.

Même parées de bons sens ou de vertu, ces réactions relèvent de l'opportunisme dans ce qu'il a de plus crasse et de plus cynique. Ceux qui profitent de la mort d'un homme pour régler des comptes politiques ne font qu'entretenir le climat qu'ils dénoncent. Nous, responsables politiques, quelles que soient nos fonctions, avons un devoir de prudence, de retenue et de vigilance particulier. Nos paroles ne sont pas neutres, elles peuvent être performatives, placer des cibles dans le dos de certains de nos compatriotes.

J'ai entendu comme vous des responsables politiques intimer à d'autres de faire le ménage dans leurs rangs. J'ai envie de dire : que chacun balaie devant sa porte avant d'incriminer les autres, que chacun fasse son examen de conscience. Et c'est seulement si chacun fait sincèrement ce travail que l'on pourra retrouver les voies d'un débat public plus apaisé. Encore faudrait-il que nous en ayons réellement la volonté.

Ce soir, comme un écho renversé à ce tumulte médiatique, nous avons le plaisir d'accueillir huit jeunes issus du Conseil villeurbannais de la jeunesse qui suivent un parcours de citoyenneté. Le but est de comprendre le fonctionnement concret de nos institutions. Ce parcours leur permet de rencontrer et d'échanger avec des élus, de donner du sens à leur citoyenneté en la connectant à leur quotidien, et stimuler leur envie de s'impliquer dans la vie collective et publique.

Ce parcours comprend plusieurs échelles de découvertes et de rencontres. D'abord le niveau communal, dont le fait d'assister à ce Conseil ce soir est l'une des briques. Le niveau régional, avec la visite de l'Hôtel de Région pendant les vacances de printemps 2026. Et le niveau national, avec une visite à l'Assemblée Nationale et au Sénat pendant les vacances de la Toussaint de cette année.

Bienvenue à vous ce soir. Si vous avez la patience de rester jusqu'à la fin du Conseil, je suis certain que l'ensemble des membres de ce Conseil pourra répondre à vos questions à l'issue de la séance du jour, le tout autour d'un verre de l'amitié qui clôturera ce mandat. Je veux aussi les rassurer, normalement ce Conseil ne devrait pas être extrêmement long,

vu le nombre d'interventions demandées par les groupes politiques. C'est pour les inciter à rester jusqu'à la fin et partager avec nous ce verre.

Voilà ce que nous pouvons partager en introduction de ce Conseil. Je vais demander au secrétaire de séance, Matthieu GARABEDIAN, de procéder à l'appel.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille de présence va circuler, vous pourrez la signer.

Il nous revient de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 janvier 2026.

Y a-t-il des remarques ? Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

1. 2026-1 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons entrer dans l'ordre du jour délibératif.

- Prend acte -

2. 2026-78 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention.

Je vous laisse la parole, Monsieur BOCQUET ? Ou vous répondez... ?

M. BOCQUET.- Après la question, oui.

M. le MAIRE.- La parole est à M. CHABRIER.

M. CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si M. l'Adjoint aura besoin de répondre à mon intervention, qui est assez rapide.

J'ai trouvé cette délibération un peu symbolique, car elle clôt un mandat qui avait commencé dans des conditions difficiles pour vous et vos Adjointes, et nous tous. Le Covid avait inauguré ce début de mandat, et j'imagine que pour des élus novices, commencer son mandat dans ces conditions était particulièrement compliqué.

Nous clôturons ce mandat avec une délibération qui concerne également cette période, qui nous rappelle cette période. Je constate que l'État, pendant cette période, et le Gouvernement, que vous avez souvent fustigé, vous a beaucoup aidés. Permettez-moi cette petite pointe d'ironie.

D'ailleurs, cet argent n'est même pas utilisé complètement. Ce n'est pas de votre faute, mais cela prouve quand même que, pendant ces moments difficiles, l'État, à qui l'on demande beaucoup, a été présent auprès des Collectivités. Je ne crois pas qu'il y ait un pays en Europe d'ailleurs où l'État a pu venir en aide à différents secteurs au niveau auquel il y est venu en France.

De temps en temps, nous aurions aimé l'entendre un peu plus. Enfin, c'était de bonne guerre. Je me permets, pour ma dernière intervention, de faire cette petite remarque un peu ironique. Car c'est ma dernière intervention, mon dernier Conseil Municipal, après 18 ans.

C'est une décision mûrie depuis longtemps. Je l'assume donc, mais je considère qu'il y a un petit pincement au cœur, car je n'aurai plus l'occasion... Je serai peut-être encore dans cette salle, car, en tant que citoyen intéressé à la vie de la commune, j'aurai, j'espère, l'occasion de venir dans le public, quelle que soit la suite après les élections municipales.

Mais je voulais profiter de ce moment, Monsieur le Maire, pour vous remercier. Je suis arrivé en retard, mes collègues m'ont dit que vous aviez évoqué ma présidence de la commission des Finances. Je voulais vous remercier pour votre courtoisie républicaine tout au long de nos échanges, même si, sans avoir eu des échanges vifs, on peut dire que nous nous sommes dit les choses, mais toujours avec élégance.

J'espère que, de votre côté, vous avez constaté de ma part la même chose. Je pense que les élus de mon groupe pourront s'associer à mon propos.

Je n'ai pas manqué beaucoup de Conseils Municipaux depuis 18 ans. Je vais maintenant passer à autre chose. Je suis par ailleurs bien occupé.

Je voulais remercier aussi votre directeur de cabinet, avec lequel les échanges ont toujours été facilités et fluides, et les services, car en tant que Président de la commission des Finances, j'ai eu à travailler avec certains d'entre eux : Mme la Directrice générale, que je connaissais déjà avant, Mme la Directrice des Finances, et les services des assemblées, qui ont toujours été disponibles et fait preuve d'efficacité.

À tous et toutes, quels que soient les choix que vous ferez, les choix politiques en allant sur différentes listes ou les choix personnels, bon vent à tous, et à bientôt dans une nouvelle configuration.

M. LE MAIRE.- Merci. Effectivement, je ne suis pas sûr que cela appelle une réponse de la part de l'Adjoint aux Finances.

Je confirme, Monsieur CHABRIER, qu'effectivement, toutes nos relations ont été très républicaines, et je vous ai cité en introduction en parlant de la commission des Finances.

Comme vous aviez demandé cinq minutes, je m'attendais, mais je ne vous connais pas si bien que cela, je pensais que nous irions de nouveau sur les questions budgétaires, qui ont été votre inquiétude pendant ce mandat. Je m'étais donc préparé, car nous avons eu un document assez intéressant : une notation financière de la Ville, dans laquelle nous étions satisfaits d'obtenir la note 3A, la meilleure note possible par LOCALNOVA. Je m'apprêtais à vous le détailler.

Je ne le ferai pas. Je vous le donnerai en tant que Président de la commission des Finances très investi dans la vérification de la santé des comptes de cette Ville. Je vais me contenter de vous remercier, comme je l'ai fait juste avant que vous n'arriviez, pour le fait d'avoir assuré la présidence de cette commission, qui n'est pas un lieu simple, car on fait dire tout et n'importe quoi aux Finances. Et le fait d'être resté sur un registre, comme vous l'avez dit, très républicain, de confrontation de points de vue, et non pas d'opposition stérile et outrancière sur les questions financières, a permis de jouer la plus grande transparence sur

ces questions-là, et en tout cas de porter à votre connaissance l'ensemble des éléments, pour que vous puissiez vous faire un avis là-dessus.

Merci pour cela. Et au nom de la Ville aussi, merci pour cet engagement de 18 ans à siéger dans nos instances. Je note en tout cas, au regard du propos introductif, que vous êtes déjà tourné vers 2027. C'est ce que j'attends, de savoir ce qui va se passer à ce moment-là, puisque vous indiquez que l'État nous a très largement soutenus. Et sur un certain nombre de sujets, vous avez eu raison, notamment sur la période de Covid, cela a été un moment important.

En tout cas, ces échanges n'ont que peu de lien avec la DM n°1, mais s'il n'y a pas d'autre question, je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**3. 2026-69 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2026
- M. Jonathan BOCQUET**

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *6 votes contre.* Il est approuvé.

Votes "Contre" : Groupe Villeurbanne progressiste : Mesdames Demars Virginie, Benhaim Sabrina, D'Hostingue Anaïs, Messieurs Kabalo Prosper, Chabrier Loïc, Colson Stéphane.

- Adopté à la majorité -

**4. 2026-76 - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE
D'URBANISME - OPÉRATION D'ACQUISITION D'UN TÈNEMENT COMPOSE
D'UN BÂTIMENT A USAGE DE BUREAUX ET D'UN ENTREPÔT SITUÉS 177,
RUE LEON BLUM A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET**

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**5. 2026-49 - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR
ADMINISTRATION ET PATRIMOINE POUR 2026 - M. Jonathan BOCQUET**

M. le MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste, et il y aura ensuite une autre demande d'intervention qui portera sur tous les rapports de travaux, les 11 délibérations à venir. Si la vôtre ne porte que sur la 49, je vous donne la

parole maintenant. Mais si vous vouliez faire la même chose sur l'ensemble, nous pouvons encore modifier.

Mme BENHAIM.- Mon intervention ne porte que sur la 49. Puis j'en aurai une autre.

M. LE MAIRE.- Oui, je vous redonnerai la parole, il n'y a pas de souci. Je précise juste qu'il y aura une intervention globale pour la délibération 49, mais qui portera sur les 11 rapports qui seront présentés.

Mme BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues, concernant le rapport 49 sur les programmes de travaux administration et patrimoine, si nous partageons l'intérêt stratégique de certaines acquisitions, comme celle du site de la CPAM rue Paule Verlaine, dont la proximité avec l'Hôtel de Ville fait sens pour le service aux usagers, nous sommes en revanche préoccupés par la trajectoire financière de vos grands projets.

Le dossier majeur de ce rapport est le démarrage des travaux du site Dupeuble pour un montant de 4,1 M€ cette année. Monsieur le Maire, rappelez-vous, en novembre 2022, vous aviez obtenu l'unanimité de notre assemblée sur la base d'un projet de regroupement de la Direction générale d'ingénierie et cadre de vie chiffré à 16 M€ TTC.

Pourtant, à la lecture du DOB 2026, que vous avez voté, l'autorisation de programme pour ce même projet est désormais portée à 28 M€. C'est donc une augmentation massive de 12 M€, soit à peu près une dérive de 75 % par rapport au budget initial. Nous nous posons donc naturellement la question de savoir comment un projet peut voir son coût s'envoler de la sorte en seulement trois ans.

Ce dérapage financier s'accompagne par ailleurs d'une inertie opérationnelle, puisque vous parlez aujourd'hui de démarrage des travaux, alors que le chantier accuse déjà deux ans de retard sur le planning initial, qui fixait le début des opérations à l'été 2024.

Donc, si nous avons voté pour l'acquisition du site de la CPAM au 33, rue Paul Verlaine, pour 3,5 M€, en raison de sa pertinence géographique, nous ne pouvons pas ignorer l'addition globale. Entre les 28 M€ désormais nécessaires pour Dupeuble et les 8,4 M€ que coûteront l'achat et la rénovation de la CPAM, la Ville engage donc plus de 36 M€ pour ses propres locaux.

En conclusion, vous l'aurez compris, nous ne remettons pas en cause la nécessité de regrouper les services, mais plutôt les sommes engagées pour cela, et le manque de contrôle des coûts et du planning. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci beaucoup pour mettre en avant les programmes d'investissement qui concernent directement nos agents, et donc l'ensemble des personnes qui accueillent le public et mettent en œuvre nos politiques publiques, qui instruisent les dossiers et demandes d'intervention.

Vous avez fait le focus sur Dupeuble, vous parlez donc en particulier des ateliers et de services extrêmement opérationnels, pour lesquels les enjeux de fonctionnalité sont primordiaux. On ne peut rien laisser au hasard quand il s'agit des ateliers, car ce sont des fonctions extrêmement importantes qui demandent des conditions de travail très particulières, qui nous amènent à être extrêmement rigoureux, à la fois sur le contrôle

budgétaire, mais aussi le fait que, demain, le site Dupeuble soit tout à fait adapté aux métiers, actuels et aussi en devenir, car certains sont en transformation, ce qui fait aussi que le programme continue d'évoluer en fonction de ces métiers et de ce que l'on anticipe pour dans cinq, dix, quinze, vingt ans, car c'est un équipement qui va durer sur un temps très long.

C'est aussi un programme qui a évolué sur la base d'une concertation très poussée avec l'ensemble des agents de la DGICV. Je rappelle que ce sont 200 agents qui seront demain à Dupeuble. Ce n'est pas rien. Il faut aussi regarder le coût au regard du nombre de personnes qui occuperont le bâtiment et de l'ensemble des missions qu'ils assumeront.

Sur cet investissement sur la question du patrimoine, si nous regardons dans le détail ce qui est programmé dans cette autorisation de programme, nous parlons de mise aux normes électriques, de vestiaires pour la police municipale, de travaux d'étanchéité, de modernisation, de performance énergétique, de confort thermique pour les agents à temps plein dans ces locaux dans le cadre de leurs fonctions.

Je ne crois pas que nous soyons sur des investissements de luxe, mais essentiels. Et si l'on observe que l'investissement sur le patrimoine est la ligne qui a le plus évolué entre le dernier mandat et le mandat actuel, c'est sans doute le reflet de la dette patrimoniale et de l'état dans lequel un certain nombre de bâtiments dans lesquels étaient nos agents a été laissé au fil des années. C'est l'une des raisons pour lesquelles, au-delà de l'investissement, sur les dépenses de fonctionnement, nous avons considérablement augmenté les enveloppes récurrentes d'entretien du patrimoine.

Je le rappelle toujours, les euros mis dans l'entretien du patrimoine sont les euros les mieux investis. C'est ce qui permet d'éviter, à un moment donné, de devoir tout reprendre de fond en comble quand les bâtiments ont été laissés à l'abandon.

Donc, oui, nous sommes extrêmement ambitieux sur Dupeuble, mais le groupe d'opposition compris fait partie de la commission d'appel d'offres qui a validé l'ensemble des marchés sur lesquels nous avons vu évoluer ces prix-là. Et donc, vous êtes d'accord avec nous sur le fait qu'ils étaient tout à fait légitimes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Peut-être juste une précision, si vous le permettez. J'ai l'impression que vous utilisez le fait que ce projet ait été scindé en deux phases pour indiquer qu'il y aurait un laisser-aller sur la maîtrise budgétaire. Or, ces deux phases ont bien été validées en 24. Il y avait une première tranche à 16 millions et une deuxième phase à 12 millions. Cela a été porté à la connaissance de ce Conseil par une délibération qui a indiqué le montant total. Il n'y a donc aucune dérive.

Après, que vous remettiez en cause que l'on mette 28 M€ sur un bâtiment pour des personnes qui assurent la maintenance de l'ensemble du patrimoine de la Ville, cela vous appartient. Mais je ne peux pas vous laisser dire que nous avons laissé faire une dérive de plus de 30 % sur le budget, alors que celui-ci a toujours été présenté ainsi, en deux phases.

Simplement, vous avez raison, il y a du retard dans le projet, ce qui fait que nous sommes amenés à voter la totalité de l'enveloppe, comme nous avons pu le faire au début du mandat avec l'école Simone Veil, qui était initialement prévue en deux phases, et nous avons fait le choix de la faire une seule phase. Et nous avons bien fait, car l'école est complètement occupée aujourd'hui. Heureusement que nous n'avons pas attendu pour lancer cette école.

Il n'y a donc pas de dérive budgétaire. Vous avez le droit de trouver que c'est trop, mais ce n'est pas une perte de suivi budgétaire, et on ne peut pas dire que nous sommes passés de 16 à 28. Il y avait deux phases. 16 plus 12 font 28, je suis d'accord avec vous.

Pour le reste, un peu moins.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Du coup, vous ne votez pas contre ? C'est juste une... ? D'accord. Très bien, pardon.

6. 2026-50 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CENTRES SOCIAUX POUR 2026 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. 2026-51 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CIMETIÈRES POUR 2026 – Mme Laura GANDOLFI

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. 2026-52 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTURE JEUNESSE POUR 2026 – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. 2026-53 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR PETITE ENFANCE POUR 2026 – Mme Cristina MARTINEAU

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. 2026-54 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE POUR 2026 – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. 2026-55 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SOLIDARITÉ POUR 2026 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. 2026-58 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR VIE ASSOCIATIVE POUR 2026 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. 2026-56 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT POUR 2026 – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. le MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention. Je donne d'abord la parole à Mme BENHAIM, pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme BENHAIM.- Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport détaille un programme d'investissement pour le secteur du sport de près de 12 M€. Si nous saluons la poursuite de projets structurants comme la rénovation du centre nautique Etienne Gagnaire, nous nous interrogeons sur la lisibilité globale de la programmation.

Je souhaite toutefois focaliser mon intervention sur un sujet précis : l'Astroballe.

En avril 2025, notre assemblée a voté le rapport R2025-81, actant le passage à une société d'économie mixte à opération unique, SEMOP. Ce choix, présenté comme ambitieux, doit

permettre une rénovation d'envergure de 60 M€ portée par un partenaire privé. Vous nous aviez alors présenté un calendrier très précis. Nous sommes aujourd'hui en février 2026, et à la lecture de cette délibération, plusieurs questions s'imposent.

Sur le calendrier de la SEMOP. Selon le calendrier de 2025, nous devrions être en pleine phase finale de négociation avec les futurs coactionnaires. Les offres finales sont censées être prêtes pour mai 2026. Aussi, pouvez-vous nous confirmer que ce processus est bien engagé ? Le marché a-t-il répondu présent ? Alors que le rapport de 2025 soulignait lui-même que la rentabilité pour un opérateur privé était un point de vigilance.

Sur la cohérence budgétaire, le rapport prévoit 300 000 € pour des études relatives à l'évolution et la modernisation, en plus de 172 000 € pour des travaux d'étanchéité, et 100 000 € pour une chaudière. Pourquoi la Ville continue-t-elle de financer ces études et ces travaux structurels alors que la SEMOP est précisément censée prendre en charge la maîtrise d'ouvrage et le financement de la rénovation ? S'agit-il (nous nous questionnons vraiment et souhaitons avoir un retour de votre part) d'un retard dans la mise en place de la société de projet qui vous oblige à parer au plus pressé sur le budget de la Ville ?

D'un côté, vous nous promettiez une gestion externalisée et un financement majoritairement privé, et de l'autre, vous continuez d'injecter des centaines de milliers d'euros d'argent public dans des études et des réparations d'urgence. Nous craignons que le montage complexe de la SEMOP ne ralentisse la modernisation de cet équipement emblématique, forçant la Ville à multiplier les investissements de rustines, en attendant une concrétisation qui semble s'éloigner des prévisions initiales.

L'Astroballe de demain est-il un mirage ou un projet concret ? L'Astroballe mérite mieux que d'être un projet qui reste sur le banc de touche. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. RAVELLO.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire. En préambule, pour assurer la clarté de l'intervention, je me permets de dire que les membres du Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble qui soutiennent cette intervention s'abstiendront sur le rapport.

Ce rapport présente le programme de travaux pour le secteur du sport pour l'année 2026. Il y figure la somme prévisionnelle de 300 000 € du projet de société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour l'Astroballe. Nous rappelons ici notre opposition à ce projet de délégation privée de la rénovation et de la gestion de l'Astroballe, où la Ville sera présente au capital, mais minoritaire.

Les 300 000 € prévus en 2026 concernent notamment les indemnités versées aux potentiels candidats évincés qui ont répondu à l'appel d'offres dans le cadre du projet SEMOP en cours. C'est beaucoup, et avec cet argent, nous aurions pu, par exemple, subventionner de nombreuses associations villeurbannaises qui sont aujourd'hui en difficulté financière.

Je ne serai pas plus long sur les raisons de notre opposition à la SEMOP et vous renvoie à notre intervention du Conseil Municipal du 15 avril dernier, où une partie de notre groupe s'était opposée à la délibération qui lançait le projet SEMOP. La délibération ne portant pas spécifiquement sur ce projet, c'est pour cette raison qu'une partie des membres du groupe VIE s'abstiendra. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Plusieurs éléments. Je vais dans l'ordre des questions posées pour apporter une réponse.

Oui, la phase de consultation suit son cours. Oui, elle est fructueuse au sens que des négociations sont en cours. Je ne peux pas vous en donner plus de détails puisque cette négociation est couverte par le secret des affaires, conformément au Code des marchés publics qui gère ce type de consultation. Et nous sommes toujours sur le calendrier qui permettrait de désigner un opérateur avant l'été 2026, en fonction de l'aboutissement des négociations.

Sur les sommes aujourd'hui présentées à votre décision, nous avons effectivement une série d'études qui sont relatives à la modernisation, mais qui permettent aussi de préfigurer du fait de payer les candidatures qui auraient répondu à cet appel d'offres. Cela faisait partie du contrat, et c'est pourquoi il faut provisionner cette somme pour pouvoir, comme on le fait sur n'importe quel concours d'architecture, payer celles et ceux qui produisent du travail pour cela.

Et ensuite, sur les autres sommes liées à des travaux de réfection, notamment d'étanchéité, pour 172 000 €, et au remplacement de la chaudière, pour 100 000 €, ce ne sont pas des travaux qui peuvent attendre 2028, date prévisionnelle de début des travaux, si nous allions au bout du projet de SEMOP et de confier la réhabilitation à la SEMOP. C'est pourquoi nous engageons ces 172 000 € et ces 100 000 €.

Après, je veux juste indiquer à notre Conseil que, chaque année, nous avons un budget d'à peu près 400 à 500 000 € de maintenance courante de l'Astroballe, qui sont engagés chaque année sur des postes divers de dépenses. Ce n'est pas non plus complètement incongru de projeter 272 000 € de travaux pour 2026, alors que chaque année, nous engageons à peu près 400 000 € pour maintenir cet équipement en l'état.

Sur l'intervention de Villeurbanne Insoumise, enfin d'une partie, car je ne sais pas encore qui va s'abstenir ou pas, mais j'ai compris que ce n'était pas forcément tout le monde, votre position a au moins le mérite d'avoir été claire et constante. Et par ailleurs, nous sommes à quelques semaines d'échéances électorales qui permettront à la majorité qui l'emportera de pouvoir se positionner en pleine conscience, puisque les décisions ne sont pas irrévocables, et en fonction de celui ou celle qui assurera la destinée de cette Ville, il lui sera tout à fait loisible de ne pas donner suite à la SEMOP.

Cela fait partie, il me semble, d'un exercice de respect de la démocratie qui, de notre côté, me semble tout à fait respectable de ne pas avoir tout verrouillé avant, car c'est un sujet qui est extrêmement important.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui concernant ce dossier.

Nous allons mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? *9 abstentions.*

Votes "Abstention" Mesdames Carasco Danielle, Fort Agathe, Guillas Morgane, Messieurs Constant Gaëtan, Garabedian Mathieu, Giouse Marc, Legendre Laurent, Ravello Julien, Gernet Jacques.

Mme GUILLAS.- J'ai le pouvoir de Laurent LEGENDRE, un peu en retard.

(Arrivée de M. VERMEULIN à 17 h 38)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

14. 2026-57 - PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS POUR 2026 – M. Antoine COLLIAT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. 2026-48 - PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP POUR 2026 – Mme Agathe FORT

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention sur l'ensemble des rapports travaux que je viens de présenter. L'intervention est portée par Agnès THOUVENOT pour les groupes de la majorité, hormis le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il y a un mois, nous adoptons un budget 2026 ambitieux pour construire et garantir des sécurités municipales. Aujourd'hui, ces programmes de travaux en sont la traduction concrète.

Dans chaque secteur où nous avons la capacité d'agir, nous réaffirmons une certaine idée de ce que doit être le service public local : pérenne, accessible et de qualité.

Alors, je vais vous épargner la liste exhaustive de ces programmes, mais il convient de souligner quelques points notables qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des agents, des acteurs socio-économiques. En somme, de celles et ceux qui font vivre notre ville et pour qui nous poursuivons un objectif de justice sociale et environnementale :

Ici, c'est une nouvelle école, l'école Jacques Prévert dont nous venons de poser la première pierre cet après-midi. C'est aussi le relais petite enfance sur le site du groupe Ernest Renan Sud-Alice Ball.

C'est le nouveau complexe sportif Alice-Milliat à la Soie. Ce sont les travaux du futur cinéma.

C'est la poursuite de l'agenda de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments. Nous en sommes à plus de 80 % des établissements recevant du public devenus accessibles. C'est une vraie prouesse de la part de nos services.

Bref, cette délibération est aussi un exercice de transparence des programmes engagés et un moment de clarification. Un moment où certains peuvent considérer qu'une bonne gestion réside dans la capacité à différer les investissements et à n'agir que sous la contrainte.

Ne pas entretenir nos équipements, c'est dégrader l'action publique locale et garantir, bien sûr, des surcoûts demain bien supérieurs.

Ne pas construire de nouvelles infrastructures, c'est creuser les inégalités territoriales.

Ne pas prévoir la transition écologique, c'est condamner la vie en ville dans une France à + 4 degrés.

En cohérence avec nos précédents votes, nos groupes politiques soutiendront pleinement ces programmes.

Et puis, à la fin d'un mandat, on range son bureau. Et je vous partage une lettre que j'ai retrouvée, que j'avais trouvée dans un livre sur le socialisme municipal au début du mandat. C'est une lettre que Lazare Goujon adresse à Léon Blum en 1934. À ce moment-là, se négociait entre socialistes le programme du Front populaire, et Lazare Goujon écrit, je cite : *« Nous avons besoin d'un grand plan de travaux pour soutenir les mairies dans la construction d'outillage économique, d'équipement sanitaire, scientifique, sportif et touristique. »*

Face à la crise économique et à la croissance démographique de Villeurbanne, il ajoutait : *« Parmi les différents problèmes nés de ce développement incessant, certains ont un caractère d'urgence, tel celui de la voirie et des voies de communication, celui des bâtiments publics et enfin celui du logement des habitants. »*

Bref, 92 ans plus tard, ces mots résonnent vraiment.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est vrai que la question des investissements a beaucoup occupé ce Conseil, y compris avec des interventions qui, parfois, interrogeaient la nécessité d'avoir un tel rythme. Jonathan BOCQUET a souvent fait état du fait qu'il nous fallait faire face à une dette technique et que, pour la combler, nous avons besoin, bien sûr, d'avoir une dette financière.

Nous nous étions aussi interrogés sur l'opportunité de conduire l'ensemble de ces investissements. Certains nous avaient interpellés sur le risque de ne plus être classés Ville la mieux gérée de France. Il n'y a plus ce classement, nous ne savons donc pas si nous sommes la Ville la mieux gérée de France, c'est pourquoi j'ai repris d'autres aspects de notation financière. Il y a, en revanche, d'autres classements qui continuent à être publiés, plutôt par une presse que je ne lis pas au quotidien.

Je pense notamment au classement « villes et villages de France », publié par le JDD, qui indique que nous avons pris cette année 29 places, et nous sommes rentrés dans les 100 villes de France les plus attractives, 83. Ce classement utilise notamment la nature des investissements, la nature des services, la qualité des équipements, pour définir ce positionnement.

Un autre classement, apparu la semaine d'après, Le Figaro, classe les villes les plus attractives en matière de développement économique, notamment au regard du

développement des infrastructures de transport, de la maîtrise du prix de l'immobilier pour les bureaux. Villeurbanne est deuxième ville de France la plus attractive pour le développement économique. Elle se base aussi sur les résultats en matière de développement économique. Elle pointe notamment que Villeurbanne a plus 26 % de chiffre d'affaires sur le commerce sur les cinq ans qui viennent de s'écouler.

En tout cas, de notre côté, en regardant la manière dont les uns ou les autres observent et notent Villeurbanne, nous nous disons que ce rythme d'investissement n'a pas été inutile et qu'il est venu accompagner le développement de cette ville.

Je mets ce rapport 48 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. 2026-107 - AUTORISATION DE VENTE DE VÉHICULES AU-DELÀ DE 4 600 EUROS – M. Antoine COLLIAT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. 2026-88 - BILAN DES ACQUISITIONS / CESSION D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS POUR L'ANNÉE 2025 – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Le rapport 88 va vous être présenté par Agnès THOUVENOT.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire,

C'est une délibération annuelle obligatoire qui, là encore, nous rappelle en cette fin de mandat l'importance des réserves foncières que nous avons pu constituer pendant tout ce mandat. Des réserves qui ont parfois pu faire l'objet d'interrogations par certains groupes politiques de ce Conseil Municipal.

En tout cas, cette année 2025 a été l'occasion d'avancer des projets immobiliers importants, notamment :

- deux équipements culturels, puisque nous avons acheté les fonciers relatifs à la Médiathèque du Tonkin et ceux du cinéma dans la ZAC Gratte-Ciel ainsi que du pôle Jeunesse ;
- deux terrains à vocation de jardins partagés ;
- un bien immobilier pour agrandir l'école Emile-Zola.

Autant de biens qui continuent à permettre la construction et l'aménagement d'une ville à la hauteur des besoins des habitants qui arrivent à Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. 2026-59 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DU FONCIER BÂTI SITUÉ 3 AVENUE DE LA RIZE A VILLEURBANNE (LOT B ISSU DE LA PARCELLE AS 10) – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. 2026-61 - ACQUISITION À L'AMIABLE DU FONCIER BÂTI ACCUEILLANT LE CENTRE SOCIAL CROIX LUIZET ET DU PARC URBAIN DIT ' PARC ABBÉ BORDES ' SITUÉ 33/35 RUE ARMAND ET 2 RUE SAINTE-FAMILLE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour les groupes de la majorité sans Villeurbanne Insoumise Ensemble, portée par Aurélie LOIRE.

Mme LOIRE.- Monsieur le Maire, chers collègues, après six ans aux côtés de Stéphane FRIOUX ici, je souhaite apporter à cette intervention une touche historique. En effet, nous délibérons ce jour sur l'acquisition de deux parcelles 33-35 rue Armand. Or, c'est sur ce site et ses alentours que se déroula, il y a plus de 50 ans, l'une des premières luttes urbaines pour la sauvegarde d'un espace vert dit « Affaire de la Sainte-Famille ».

Alors que, dans les années 60, les jeunes de Croix Luizet y jouaient au football et que les familles y piqueniquaient, la perspective d'une destruction de ces espaces au profit de la construction d'immeubles d'habitation souleva massivement les habitants.

L'issue, nous le savons aujourd'hui, prit une autre tournure, puisque le diocèse, via l'association immobilière de la Cité de la Sainte-Famille, autorisa la Ville de Villeurbanne, via un bail emphytéotique, à aménager les deux parcelles. La Ville a valorisé ce précieux foncier en y aménageant le parc urbain public de l'Abbé Bordes, qui remplit des fonctions d'espace ludique pour les enfants, de lieu de retrouvailles pour les familles, et de terrain de pétanque pour les plus anciens.

Sur l'une de ces parcelles se situe l'actuel Croizet, inauguré en septembre 2024, qui succède à la maison sociale Croix Luizet, un équipement lui aussi chargé d'histoire et dont Anne-Marie Bellon fut durant de nombreuses années la cheville ouvrière. Anne-Marie Bellon, qui donne son nom à la promenade dans le quartier des Buers, que nous inaugurerons ce mercredi.

Avec l'acquisition de ces parcelles, la Ville de Villeurbanne entend poursuivre la construction de ces espaces où se créent les liens, où se réalisent les engagements.

En parlant d'engagement, permettez-moi de saluer les membres du Conseil de quartier Buers Croix Luizet et de l'association de la Sainte-famille qui, tout au long de l'année 2024, ont eu à cœur de partager la mémoire de ce site, mais aussi le RIZE qui, en accueillant la compagnie La Grenade, nous a permis de revivre ces événements.

L'acquisition de ces deux parcelles permet de garantir son devenir et de permettre au centre social La Croizet d'envisager l'avenir le plus sereinement possible. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Et merci pour ces quelques rappels historiques.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

La vigilance du service des assemblées me dit que je n'ai pas fait approuver le rapport 74. Je suis obligé de les croire.

19. 2026-74 - ACQUISITION À L'AMIABLE DES CONSTRUCTIONS SUR LE FONCIER SITUÉ 6 BIS AVENUE DE LA RIZE DANS LE CADRE DE LA FIN D'UN BAIL A CONSTRUCTION – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. 2026-62 - ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 20 RUE RASPAIL À VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. 2026-899 - ACQUISITION D'UNE AIRE DE JEUX AMÉNAGÉE APPARTENANT À LA MÉTROPOLÉ DE LYON - QUARTIER SAINT ANDRE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. 2026-101 - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA RÉSIDENCE ST ANDRE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. 2026-73 - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) MANSARD - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D-2023-74 DU 3 AVRIL 2023 ET AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ SNC IP1R (ICADE) – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. 2026-72 - PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) MANSARD - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D-2023-75 DU 3 AVRIL 2023 ET AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI) DU 45 RUE ANATOLE FRANCE (PROMOVAL) – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je laisse la présidence de ce Conseil à Mme la Première Adjointe.

26. 2026-60 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - EST MÉTROPOLE HABITAT – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je redonne la présidence à M. le Maire.

27. 2026-97 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIF AU PROJET D'AUGMENTATION DU NIVEAU DE PROTECTION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT VAULX-EN-VELIN/ VILLEURBANNE SAINT-JEAN – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Mme THOUVENOT va présenter le rapport, et ensuite, il y aura une intervention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Chers Collègues,

Ce rapport requiert l'avis de la commune sur un dossier de demande d'autorisation environnementale, parce que, vous le savez, nous en avons déjà parlé lors de ces Conseils Municipaux, le système d'endiguement Vaulx-en-Velin/Villeurbanne Saint-Jean est fragile. Fragile, du fait d'un défaut d'entretien, n'en déplaise à M. Loïc CHABRIER, du fait de l'État.

En effet, lorsque la Métropole a récupéré la compétence en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), celle-ci a fait des études et s'est aperçue de la grande fragilité de ce système qui vient protéger plus de 83 000 habitants autour de Vaulx-en-Velin, des quartiers de Saint-Jean à Villeurbanne et des Marais à Décines-Charpieu.

La Métropole a donc entamé d'importantes études et pris la décision de rehausser le niveau de protection puisqu'aujourd'hui, au-delà des crues trentennales, l'ouvrage est en très grande fragilité, pour arriver à un niveau à des crues qui pourraient arriver une fois tous les 200 ans.

C'est dans le cadre de cette autorisation environnementale que l'avis de la commune est sollicité.

C'est bien sûr un avis très favorable, parce que le projet de renouvellement urbain engagé à Saint-Jean va profiter pleinement de ces réaménagements, mais c'est aussi un projet paysager et des nouveaux loisirs qui pourront être pensés aux bords du canal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention de l'ensemble des groupes de la majorité, portée par Pauline SCHLOSSER.

Mme SCHLOSSER.- Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, chers collègues, avec l'augmentation des températures de la planète (plus 0,8 degré depuis 1870), l'eau du sol, mais aussi des fleuves et des océans, s'évapore en plus grande quantité. L'air est donc plus humide, plus chargé en eau, et les épisodes de pluie ont tendance à être plus forts, et en toutes saisons. Tout cela en parallèle de l'augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses, autre conséquence du dérèglement climatique.

Quand les pluies sont très fortes, l'eau ne s'infiltre plus, ruisselle jusqu'aux fleuves et provoque les crues. Cela s'aggrave avec l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols. Désormais, à Villeurbanne, et dans toute la métropole d'ailleurs, nous désimperméabilisons les sols le plus possible. Mais cela ne suffit pas, car en amont, ce n'est pas toujours le cas. Alors, il faut des digues pour nous protéger.

L'actualité dans le sud-ouest du pays nous a une nouvelle fois prouvé les importants dégâts subis, en campagne comme en ville, quand les crues font céder les digues. Chez nous, une crue du Rhône en 1856 avait fait 18 morts et détruit 1 200 logements à Lyon Villeurbanne. Puis, entre 1910 et 1955, avant la construction de la digue le long du canal, à Saint-Jean, le quartier Saint-Jean a subi en moyenne une crue tous les sept ans.

Désormais, les 83 000 habitants du territoire de Villeurbanne Saint-Jean, Vaulx-en-Velin et Décines, secteur du Marais, sont protégés des crues du Rhône par un système d'endiguement composé de 14 km de digues, dont la digue Saint-Jean. Or, ces digues présentent des risques de rupture et ne protègent pas au-delà des crues trentennales. Cela signifie qu'à chaque crue, il y a une possibilité sur 30 que celle-ci déborde.

En accord avec l'État, la Métropole a décidé d'augmenter le niveau de protection, réalisant des travaux qui protégeront les biens et les habitations à hauteur d'une crue deux-centennale. Ces travaux permettront de compléter le projet de renouvellement urbain de Saint-Jean, qui comprend la construction de nombreux logements, équipements publics, et accueille de nouveaux habitants.

Ce sera aussi l'occasion de redessiner les bords du canal pour en faire un lieu de promenade apaisant et ombragé au bord de l'eau, un lieu de détente avec des jeux qui sera le bienvenu lors de nos étés caniculaires.

Mais ce projet est d'abord un projet de protection des habitants contre les inondations et le dérèglement climatique, qui nous oblige à mieux intégrer ce risque à notre territoire. Nous donnons bien sûr un avis favorable à cette demande. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame la Première Adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire, pour ajouter quelques mots et avoir une pensée pour les populations touchées en ce moment par ces épisodes de crues et d'inondations, en particulier dans l'Ouest de la France. Et puis, faire échos aux propos que l'on pourrait qualifier de maladroits de la part d'une Ministre qui faisait une critique sur la manière dont les élus locaux utiliseraient ou pas les taxes GEMAPI.

Ces récentes mises en cause des Maires par le gouvernement traduisent une vraie méconnaissance de la réalité locale et de la très grande complexité liée à ces ouvrages hydrauliques. On l'a vu, avec les compétences mobilisées par la Métropole, les communes rurales sont bien seules pour affronter la complexité de ces dossiers et on peut se féliciter que la Métropole ait su mobiliser une ressource financière importante et faire bon usage de cette taxe GEMAPI.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**28. 2026-102 - PROGRAMME DE REQUALIFICATION DES COURS D'ÉCOLES
2026 - COURS ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE
JULES GUESDE – M. Alain BRISSARD**

M. le MAIRE.- M. BRISSARD présente le rapport.

M. BRISSARD.- Merci Monsieur le Maire, chers Collègues,

Il s'agit ici d'approuver un programme d'aménagement pour requalifier les cours maternelle et élémentaire de l'école primaire Jules Guesde pour un montant de 940 000 € TTC. Ce programme s'inscrit dans l'engagement continu de notre majorité pour transformer les cours d'école de la ville et les adapter au nouveau contexte climatique.

Au sein de ce programme concerté avec l'ensemble des parties prenantes et conforme aux prescriptions du contrat métropolitain « eau et climat 2025-2027 », citons par exemple :

- un réaménagement des surfaces sportives et la création d'espaces pour de nouveaux usages ;
- des zones dédiées à des activités plus calmes ;
- des espaces végétalisés agrandis qui pourront faire l'objet de projets pédagogiques.

Ces travaux seront réalisés en deux temps :

Une première partie cet été pour les travaux de réseaux, revêtements, mobiliers et équipements.

Une seconde lors des vacances scolaires d'automne et de Noël pour les plantations.

Ces aménagements illustrent donc à la fois notre engagement pour une ville perméable, renouant avec sa nature et mieux adaptée aux impacts du changement climatique, mais aussi la poursuite d'un objectif de santé et d'épanouissement des élèves, à travers un meilleur usage de ces espaces extérieurs.

Ils seront également, je l'espère, une nouvelle occasion de constater l'expertise acquise tout au long de ce mandat par les services de la Ville pour créer des espaces de vie toujours plus qualitatifs au sein des groupes scolaires municipaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

M. BRISSARD.- Il n'y a pas de demande d'intervention ?

M. LE MAIRE.- Non. Il n'y a que vous qui vouliez parler pour présenter ce rapport, mais je me suis plié à cette demande, Monsieur BRISSARD.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**29. 2026-109 - MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE
NATUREL SENSIBLE DE LA FEYSSINE - MISE EN SÉCURITÉ DES
CHEMINEMENTS, RÉFECTION DES CHEMINS ET RÉGÉNÉRATION DES**

BOISEMENTS DU PARC NATUREL URBAIN DE LA FEYSSINE – M. Alain BRISSARD

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. 2026-68 - SIGNATURE DE DEUX PROTOCOLES TRANSACTIONNELS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ LIÉS A LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. 2026-98 - REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. le MAIRE.- J'ai une demande d'intervention.

Monsieur GLUCK, vous attendez l'intervention avant de répondre ? Je donne donc la parole à Julien RAVELLO pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble voudrait profiter de cette délibération pour remercier les services de la Ville de Villeurbanne avec lesquels nous avons travaillé pendant ces six dernières années, toutes les personnes sans lesquelles la tenue de ce Conseil ne serait pas possible, pas plus que le déploiement du programme et de toutes les mesures que nous avons portées pendant ce mandat.

Nous tenons aussi à remercier nos collègues de la majorité qui, avec nous, ont porté le programme que nous avons construit il y a déjà de cela six ans.

Nous voulons aussi dire que nous avons trouvé des personnels très engagés dans la défense et le développement du service public. Travailler pour le service public, c'est-à-dire pour le bien commun, pour l'égalité entre toutes et tous, c'est une qualité admirable que nous voulons aussi promouvoir. Et c'est d'autant plus admirable dans le contexte que l'on connaît, avec des moyens alloués au service public qui se réduisent, tandis que le secteur marchand, lui, prospère en faisant payer ce qui, autrefois, était collectivisé et gratuit.

Je termine donc avec un grand merci et un grand bravo à nos près de 2 000 agentes et agents qui, chacun à leur poste, sont les piliers de notre commune. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur GLUCK, c'est comme pour M. BOCQUET, cela n'appelle pas forcément...

Je ne sais pas si c'est une manière de rassurer tout le monde au cas où il y aurait une alternance. En tout cas, c'était une vraie déclaration d'amour, Monsieur RAVELLO. On peut s'y associer. Merci beaucoup.

Je mets ce rapport 98 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. 2026-110 - CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 – M. Olivier GLUCK

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. 2026-111 - CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 – M. Olivier GLUCK

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. 2026-112 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'AGENTS VACATAIRES POUR LES SECTEURS DE L'ANIMATION, DU SPORT, DES ESPACES PUBLICS NATURELS, DU TRANSPORT ET DE L'ÉDUCATION – M. Olivier GLUCK

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour l'ensemble des groupes, sauf Villeurbanne Insoumise Ensemble, portée par Cercle Radical Place Publique. Monsieur BOCQUET, vous avez la parole.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, en 2026, nous fêterons les 90 ans de la loi sur les congés payés et les 150 ans de la première colonie de vacances. En 1998, la loi contre les exclusions instaurait, pour les enfants, le droit aux vacances. Pourtant, encore aujourd'hui, entre 30 et 40 % des enfants ne partent toujours pas en vacances chaque année, essentiellement pour des raisons financières.

Est-ce parce que les enfants ne votent pas qu'ils sont les premiers sacrifiés ? On peut s'interroger après que la France s'est vue de nouveau reprocher ses manquements à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Encore récemment, des choix à leurs dépens, notamment dans la version finale du budget de l'État, avec notamment les 10 M€ qui devaient soutenir les départs des colonies de vacances qui ont été annulés au dernier moment, et les 36 M€ pour les colonies apprenantes, alors que ces 36 M€ permettaient à 80 000 enfants précaires de partir en vacances.

À l'échelon municipal, nous agissons pour le droit aux vacances en développant l'offre d'activités. Cette délibération autorise le recrutement de plusieurs dizaines d'éducateurs et d'animateurs pour nos activités sportives, éducatives, culturelles, ou tout simplement ludiques. Chaque année, des centaines d'enfants villeurbannais en bénéficient.

Le droit aux vacances n'a rien d'anecdotique. Partir, découvrir, respirer ailleurs, c'est grandir autrement. C'est un droit à l'évasion et une liberté qui nourrit l'imaginaire. Ce droit est une question d'équité. Aucun enfant ne devait être privé d'une pause dans son quotidien et d'un accès à des loisirs. Or, l'offre de loisirs est assurée par des associations et des Collectivités de plus en plus fragiles, alors même qu'ils offrent la seule option pour beaucoup d'enfants pour l'accès aux loisirs et aux vacances.

Garantir l'accès aux séjours collectifs, refuser cette violente injustice que subissent certains enfants, permettre des rencontres, des souvenirs qui marquent une vie, favoriser l'épanouissement, la confiance en soi et l'ouverture aux autres, c'est aussi soutenir les familles et renforcer la cohésion sociale. Notre Collectivité s'engage aux côtés des associations et du secteur de l'animation. L'État doit en faire de même. Nous réaffirmons le droit aux vacances.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GLUCK, cela n'appelle pas de réponse de votre part ?

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. 2026-90 - RECRUTEMENT DE SAISONNIER-ES POUR LES PÉRIODES DE VACANCES 2026 AU CENTRE DE CHAMAGNIEU – M. Olivier GLUCK

M. le MAIRE.- C'est assez proche de l'intervention de M. BOCQUET.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. 2026-87 - MODIFICATIONS ET ÉVOLUTIONS DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES 2026 / 2027 – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. 2026-84 - REMISES GRACIEUSES DE DETTES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES TEMPS PÉRISCOLAIRES, LES SÉJOURS SCOLAIRES DE CHAMAGNIEU – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38. 2026-86 - CONVENTION D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF AVEC L'ASSOCIATION LE SECOURS CATHOLIQUE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je laisse la présidence à Mme la Première Adjointe pour le rapport 93.

Mme THOUVENOT.- Je suis également en déport sur le GIE La ville autrement.

Peut-être M. BOCQUET ?

M. LE MAIRE.- Monsieur BOCQUET, le rapport 93.

39. 2026-93 - CONVENTION CADRE PARTENARIALE POUR L'AVENIR DU SITE D'HOSPITALITÉ "LE CHÂTEAU" – M. Mathieu GARABEDIAN

M. BOCQUET.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40. 2026-71 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION ET L'UTILISATION DE L'APPLICATION GEORIENTE – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41. 2026-66 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DU SPORT DE VILLEURBANNE (OSV) - AVENANT 2026 N° 2 - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE FOULEES DE VILLEURBANNE 2026 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. 2026-113 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE – M. Olivier GLUCK

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

43. 2026-99 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 ENTRE L'ASSOCIATION CHARPENNES TONKIN TIGERS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF – M. Alain BRISSARD

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44. 2026-105 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE SERVICE

DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDMIS)
- M. Yann CROMBECQUE

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

45. 2026-77 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REAJI (RESEAU ÉGALITÉ, ANTI-DISCRIMINATION, JUSTICE, INTERDISCIPLINAIRE) POUR L'ANNÉE 2026 - Mme Agathe FORT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

46. 2026-81 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VILLEURBANNE - ASSOCIATION MMGVILLE - Mme Agathe FORT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

47. 2026-94 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF (BUPA) A L'ASSOCIATION SAFE WITH ME POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE LA SANTÉ MENTALE - Mme Agathe FORT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Pour le rapport 106, Madame la Première Adjointe ?

48. 2026-106 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJETS A DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES - M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

49. 2026-104 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COLLECTIF D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR L'ÉMANCIPATION SOCIALE (CEPES) POUR LE PROJET FESTIVAL LE PAS DE CÔTÉ 2026 - M. Yann CROMBECQUE

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

50. 2026-103 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION MAISON DU CITOYEN POUR L'ANNÉE 2026 - M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

51. 2026-95 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) POUR L'ANNÉE 2026 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

52. 2026-92 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR DES TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES DE LOGEMENTS AU 10 RUE VERLAINE - M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour le groupe Communiste et Républicain. Madame Antoinette BUTET, vous avez la parole.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, chaque année, le mal-logement empire. Dans son dernier rapport publié fin janvier, la Fondation pour le logement dénombre plus d'un million de personnes privées de logement personnel. Partout depuis quelques années, on voit pousser des tentes, des abris de fortune, des campements. Les familles sont de plus en plus touchées par le mal-logement. En 2021, un tiers des personnes accueillies en centre d'hébergement étaient des enfants.

On pourrait croire que quelque chose ne tourne pas rond dans notre pays, pourtant encore l'un des plus riches du monde, que c'est le règne du chacun pour soi, que les gens sont indifférents au malheur des autres. Il ne faut pas se tromper, la misère augmente, c'est vrai, mais la solidarité aussi. Dans le même rapport, la Fondation pour le logement dénombre plus d'un demi-million de personnes hébergées chez des proches, une augmentation de 15 % en sept ans.

Outre cette solidarité directe, celle des proches, il faut signaler et saluer la solidarité militante. Les associations et collectifs, à l'image de Jamais Sans Toit, prennent en charge un nombre considérable de familles depuis des années. Plus de 150 dans la métropole de Lyon début février.

Et enfin, il y a la solidarité institutionnelle. De plus en plus de Villes répondent à la mission d'hébergement d'urgence : Paris, Grenoble, Lyon, et bien sûr Villeurbanne. C'est l'objet de la délibération de ce soir : mettre aux normes des logements destinés aux personnes sans abri, 14 logements, 32 chambres, pour abriter 56 personnes.

Mais alors, si la solidarité augmente, pourquoi y a-t-il toujours plus de personnes à la rue, malgré l'action conjuguée des Villes, des collectifs et de la population ? Parce que le principal acteur manque à l'appel : l'État, qui, par ses politiques d'austérité, fait augmenter la pauvreté. Là où l'État refuse, relègue, rejette, les municipalités sont de plus en plus nombreuses à accueillir, accompagner, abriter.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GARABEDIAN, si vous souhaitez réagir.

M. GARABEDIAN.- Pas de réaction. Peut-être juste préciser que c'est un projet qui s'inscrit dans notre politique de lutte contre le sans-abrisme et de lutte contre la vacance, puisque l'enjeu dans notre stratégie d'urbanisme intercalaire, c'est-à-dire trouver un usage à un bâtiment entre deux usages (précédemment, c'étaient des logements étudiants, si je ne dis pas de bêtise), c'est de ne pas laisser ces bâtiments vacants.

Nous avons pu créer ce partenariat avec la SVU. Nous n'avions pas encore eu l'occasion de le faire. Nous espérons que cela inspirera d'autres partenariats de la Ville dans sa logique de lutte contre la vacance.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

53. 2026-83 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

54. 2026-91 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS POUR LES RÉSIDENCES ARTISTIQUES DE TERRITOIRE 2026 – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

55. 2026-79 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN POUR L'ANNÉE 2026 – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Communiste et Républicain. Monsieur HAULAND-GRONNEBERG, la parole est à vous.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues, pour ce dernier Conseil Municipal nous devons nous prononcer une nouvelle fois sur l'attribution d'une subvention de 146 000 € au booster de Saint-Jean dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, avec 68 400 € affectés sur le quartier Saint-Jean et 77 600 € sur les Brosses.

Comme indiqué dans le rapport, cette expérimentation touche à sa fin cette année, et son avenir dépend de l'adoption d'une troisième loi, qui doit être votée dans la période. 2026 étant une année charnière pour ce dispositif, un bilan a été établi par différents organismes tels que la DARES ou la Cour des comptes. Une fois n'est pas coutume pour la Cour des comptes, et je pense que cela ne va vraisemblablement pas s'arranger avec la nomination d'Amélie de Montchalin à sa tête aujourd'hui, nous partageons cependant les constats et préconisations de son rapport sur au moins deux aspects.

Le premier tient à la dichotomie et la confusion existant entre, d'une part, un dispositif national piloté par un acteur chargé d'une mission de service public exercée au nom de l'État, France Travail en l'occurrence, et d'autre part, un autre dispositif financé essentiellement par des fonds privés à travers l'association Territoire zéro chômeur de longue durée, dont il est indiqué pudiquement dans le rapport que le suivi par les administrations d'État est exercé, je cite, a minima, malgré l'existence d'une convention reliant les deux dispositifs.

D'où une préconisation qui va selon nous dans le bon sens, à savoir, j'allais dire, réencastrer ce dispositif dans le droit commun en faveur de l'emploi, en intégrant les comités pour l'emploi dans les comités territoriaux pour l'emploi, en lien avec France Travail, et en confiant l'habilitation et la gestion des crédits directement aux services déconcentrés de l'État, afin d'éviter aux deux dispositifs de se chevaucher, voire de se concurrencer, pour obtenir une meilleure coordination ainsi qu'une meilleure complémentarité.

Ainsi, la Cour considère, je cite, qu'il est nécessaire de mettre fin à la gestion de fonds publics par une association trop éloignée du réseau pour l'emploi des services de l'État et de France Travail.

Le deuxième aspect tient à la dérive problématique des coûts de ce dispositif par rapport à leur estimation initiale. Nous sommes effectivement aujourd'hui à 28 000 € par an par ETP, contre 18 000 € par an estimés au départ.

À cela s'ajoute le fait que la plupart des EBE sont souvent déficitaires. Des difficultés qui interrogent sur la viabilité du modèle économique et rendant sa pérennisation incertaine. Autant de considérations amenant à des préconisations qu'il conviendra de suivre de près dans la période.

Dans cette attente, notre groupe s'abstiendra, comme les fois précédentes, sur cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Madame la Première Adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur HAULAND-GRONNEBERG. Votre intervention n'était pas vraiment une surprise. C'est presque un marronnier, un *running gag*. Et je dois reconnaître qu'en la matière, la constance de vos opinions est même à saluer.

Dans votre intervention, vous soulignez le rapport de la Cour des comptes. Mon collègue Matthieu GARABEDIAN me glissait à l'oreille : « *En fait, c'est la position des macronistes qu'il prend.* » En effet, ceux qui ne soutiennent pas cette expérimentation ont exactement les mêmes propos.

Nous pourrions peut-être en prendre une partie sur plus de décentralisation. Peut-être. Mais aujourd'hui, les comités locaux intègrent parfaitement France Travail. Et donc, à l'échelle territoriale, il n'y a pas de concurrence entre France Travail et les autres dispositifs.

Sur le coût, bien sûr, au départ, le coût était estimé à 18 000 €, et il est maintenant autour de 28 000 €. Mais c'est exactement le même coût que les emplois en atelier chantier d'insertion. C'est le montant financé par les ateliers chantiers d'insertion pour financer les postes. Sur les profils des personnes qui intègrent les entreprises à but d'emploi, nous sommes sur des personnes très éloignées de l'emploi, et en effet, l'accompagnement coûte plus cher que ce qui était initialement imaginé.

Enfin, sur l'équilibre financier des EBE, c'est vrai, un certain nombre sont en difficulté, mais on n'y intègre pas le bénéfice pour le territoire, et c'est peut-être l'exercice qu'il nous faut faire collectivement : évaluer ce que cela apporte sur un territoire. Aujourd'hui, autour

des salaires apportés sur le territoire de Saint-Jean, nous sommes autour de 4 M€. 4 M€ de pouvoir d'achat pour les familles. C'est tout cela que l'on n'arrive pas à évaluer. Ce n'est peut-être pas l'EBE qui est en déficit économique, mais le territoire a une vraie richesse économique.

Enfin, je vous invite vraiment à aller à Échirolles, chez vos collègues. J'ai rencontré la maire d'Échirolles, il n'y a pas longtemps, et elle m'a dit : « *Mais oui, c'est vraiment un projet qui transforme non seulement les personnes qui bénéficient de ces emplois, mais aussi le territoire.* » Et me glisse-t-on à l'oreillette, il y a même des collègues villeurbannaises qui trouvent cela très intéressant, y compris dans vos affinités politiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous n'aurons pas réussi à nous mettre d'accord sur ce dossier, Monsieur HAULAND-GRONNEBERG. Après, je me souviens quand même d'un parti communiste qui avait plus souvent l'habitude de lire les rapports d'ATD Quart-Monde que ceux de la Cour des comptes pour forger leurs opinions. Et c'est plutôt cela qui m'inviterait à vous conduire à bien lire aussi ceux-là, puisque dans ce type de rapport, il est fait état de la parole de celles et ceux qui bénéficient de ce type de dispositif, et cette parole, notamment autour de la question de la pleine dignité, me semble avoir un poids très important, un peu plus que les propos des libéraux sur lesquels vous vous êtes appuyé dans votre propos.

C'était de bonne guerre, et je ne vous en veux pas, mais à un moment, il faudra que nous arrivions à nous mettre d'accord, c'est tout.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 4 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

56. 2026-85 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TÊTES DE RÉSEAU DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VILLEURBANNAISES – M. Paul CAMPY

M. le MAIRE.- Il y aura une présentation à deux voix entre Paul CAMPY et Julien RAVELLO, puis une demande d'intervention.

Qui commence ? Vous vous êtes mis d'accord ?

M. CAMPY.- Nous essayons d'être d'accord.

Monsieur le Maire, chers collègues, avant de rentrer dans le détail de la délibération, je voudrais commencer par un élément de contexte important que vous avez évoqué, Monsieur le Maire. Villeurbanne a récemment été classée deuxième ville où entreprendre, selon une étude nationale publiée par Le Figaro.

Ce classement confirme une réalité que nous observons sur le terrain depuis plusieurs années : Villeurbanne est un territoire attractif pour les entrepreneurs, parce qu'il combine centralité, foncier accessible, écosystème lisible et accompagnement public assumé.

Mais ce que je veux souligner, c'est que cette attractivité ne repose pas uniquement sur l'économie traditionnelle, classique. Elle repose aussi, et de plus en plus, sur l'économie sociale et solidaire, qui fait pleinement partie de l'ADN économique de notre ville. L'ESS, ce sont des entreprises qui créent de l'activité, de l'emploi, tout en répondant à des besoins sociaux, environnementaux et territoriaux.

Et dans le contexte actuel, ce modèle n'a jamais été aussi pertinent. Ce soutien de notre Collectivité n'a jamais été aussi précieux, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ayant fait le choix de couper son soutien à l'ESS l'année dernière.

Nous faisons le choix par cette délibération de maintenir et d'assumer un soutien public à ces acteurs, parce que nous considérons que l'ESS n'est pas un caprice budgétaire, mais un levier stratégique de transition écologique, démocratique et sociale. Ce soutien s'inscrit très concrètement dans le développement de filières locales en lien avec les grandes transitions que nous portons, le vélo, le réemploi, l'économie circulaire, l'insertion par l'activité économique, la petite économie productive.

Ces filières structurent des écosystèmes locaux, renforcent la résilience de notre économie, de notre territoire, et créent des emplois non délocalisables. Un chiffre assez parlant : à Villeurbanne, un salarié sur huit travaille dans une structure de l'ESS.

Pour présenter cette dynamique et ce que représente concrètement l'ESS à Villeurbanne aujourd'hui, je vais donner la parole à Julien. Mais avant cela, je formule un vœu. Et je rassure M. BOCQUET, il n'aura pas besoin d'être voté. Le vœu que ceux qui seront élus le mois prochain prennent la mesure de l'impact du développement économique dans la vie de Villeurbanne, et l'engagement aussi d'y allouer les moyens nécessaires.

M. RAVELLO.- Je poursuis.

Il s'agit effectivement du dernier rapport du mandat consacré à l'économie sociale et solidaire, avec le renouvellement désormais habituel des conventions de financement avec les têtes de réseau et structures d'accompagnement que sont la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), l'URSCOP (l'Union régionale des coopératives Auvergne-Rhône-Alpes) et Ronalpia.

Je vais rentrer dans le détail de la délibération, mais pour compléter les propos de Paul, je souhaite partager quelques chiffres intéressants qui illustrent le dynamisme de l'ESS sur notre territoire, en particulier trois. À Villeurbanne, entre 2020 et 2023, le nombre d'établissements employeurs de l'ESS a progressé de 15 % ; le nombre de salariés a augmenté de 18,7 %. Pour le nombre d'établissements, on arrive à peu près à 540 établissements, et pour le nombre de salariés, à 8 100 salariés de l'ESS sur Villeurbanne. Paul l'a dit, les salariés de l'ESS représentent désormais 12 % de l'emploi total.

Ces données sont issues de l'Observatoire partenarial économie, emploi, insertion de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et confirment que l'ESS se porte bien à Villeurbanne et qu'elle y occupe une place significative.

La délibération qui vous est soumise vise à renouveler nos partenariats techniques et financiers avec les trois acteurs clés de l'accompagnement de l'ESS sur notre territoire.

Avec Ronalpia, nous poursuivons notamment le déploiement du programme d'accompagnement avant la création à l'entrepreneuriat social. Nous soutenons également

son offre d'accompagnement auprès des entreprises sociales villeurbannaises, en particulier les programmes qui s'appellent « Accès aux financements » et « Développement ».

Avec l'URSCOP et son incubateur Alter'Incub, nous favorisons l'accès à un accompagnement méthodologique pour l'émergence de projets socialement innovants. Nous travaillons aussi à mobiliser leur expertise pour faire le lien avec des collectifs d'acteurs qui pourraient avoir des idées dans le cadre du Budget participatif de la Ville de Villeurbanne.

Enfin, avec la CRESS, nous encourageons les coopérations entre entreprises de l'ESS, notamment le lien avec les achats socialement responsables, puisque la CRESS accompagne notamment les acheteurs, dont les acheteurs de la Ville, dans le développement de ses achats, avec le sourcing et la mise en visibilité des offres de services.

Je vous invite à consulter les bilans annexés : vous y constaterez que de nombreux acteurs villeurbannais bénéficient de l'accompagnement de ces partenaires. C'est un accompagnement indirect que l'on mène, mais un accompagnement important pour l'ensemble des acteurs de la ville.

Si la Ville n'exerce pas la compétence de développement économique, et donc pas directement celle de l'ESS, elle poursuit néanmoins une politique volontariste de soutien, direct et indirect, à ces acteurs.

Je forme le même vœu que Paul, à savoir que le futur exécutif poursuive et amplifie la dynamique engagée en faveur de l'ESS.

Pour conclure (et je précise qu'il n'y a rien d'électoraliste là-dedans et qu'il n'y avait rien d'électoraliste dans ma dernière intervention), je profite de ce temps pour adresser au nom de Paul et moi-même nos remerciements sincères et chaleureux aux agentes et agents de la direction du développement économique et de l'insertion, avec lesquels nous avons travaillé sur ces sujets pendant ces six années.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il y a une demande d'intervention pour Mme Emilie PROST, en qualité d'élue non inscrite.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, navrée, il y aura certainement quelques redites au vu des propos de M. Paul CAMPY notamment. Je souhaitais dire quelques mots pour saluer ce rapport, qui révèle, selon moi, la réussite du modèle villeurbannais, sa vision de la coopération et de la réussite.

J'étais déjà intervenue en juin dernier pour saluer un soutien appuyé à des projets portés par l'ESS. Dans la continuité, nous voyons ici la stratégie assumée de Villeurbanne dans le développement d'activités économiques contribuant au dynamisme de notre ville, tout en proposant une vision sociale et écologique affûtée, dont notre société a tant besoin.

Cette mobilisation est d'autant plus déterminante à l'heure où la Région AURA a été la seule en France à supprimer il y a un an toute subvention à la CRESS. Cela a été dit. À Villeurbanne, la valeur ajoutée de l'ESS n'est plus à démontrer, et ne manquera

certainement pas d'attirer de nouveaux porteurs de projets déterminés à donner du sens à leur envie d'entreprendre et à leurs compétences.

Je tenais également à saluer un autre rapport, qui vient d'être présenté, car c'est une satisfaction de voir Villeurbanne poursuivre là encore ses ambitions en soutenant nos deux Territoires zéro chômeur, dont le booster de Saint-Jean. Bien sûr, nous savons que le montage et certains aspects de cette organisation peuvent être perfectibles. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un tremplin à ne pas négliger pour permettre à des personnes, dont 75 % de femmes, d'avoir enfin accès à une certaine autonomie, à des liens sociaux et conviviaux, tout en restant souvent en proximité avec leur domicile. Je ne referai donc pas ce soir le débat passionnant sur les EBE, que nous pourrions poursuivre à d'autres moments.

Ce modèle n'est donc pas anodin, à l'heure où certains responsables politiques souhaiteraient pérenniser un système de « contrepartie » aux outils de solidarité nationale (je pense au RSA), mais aussi locale, comme avec le revenu de solidarité jeune à l'échelle métropolitaine, ce qui remet tout à la fois en cause le sens de la solidarité et du travail.

À l'inverse, ce type d'initiative prouve l'intérêt de valoriser les personnes, en leur permettant d'accéder à la dignité d'un statut et à des revenus, tout en étant un effet levier pour le développement territorial. Il appartiendra désormais au législateur de fixer les conditions de la poursuite de ce dispositif datant de 2016, qui ne résout pas toutes les problématiques, mais qui a le mérite d'exister.

Et enfin, pour conclure, je souhaitais donc, à l'évocation de ces différentes actions, exprimer ma profonde fierté d'avoir soutenu tout au long de ce mandat ces initiatives, qui reflètent des valeurs que je souhaite voir continuer d'être portées à Villeurbanne.

La conclusion portait sur l'étude qui a été notamment citée par M. le Maire et par d'autres intervenants. Je ne reviendrai donc pas dessus, car chacun est peut-être un peu pressé de conclure. Mais nous pouvons tous nous réjouir de cette place rendue possible par un écosystème local reconnu comme particulièrement favorable, et sur lequel l'ESS peut d'ailleurs s'appuyer avec succès. Je voterai bien sûr pour ce rapport, et vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Merci pour la présentation qui a été faite par Paul CAMPY et Julien RAVELLO. Je note un chiffre très intéressant. Vous pointez le développement de l'emploi salarié privé autour de l'ESS, et dans le même temps, nous avons les chiffres du développement de l'emploi au global sur les cinq dernières années. Ce sont des chiffres qui ont été publiés par l'OPAL, l'agence d'urbanisme. Nous sommes à plus 7 150 emplois créés sur les cinq ans. Et une dizaine de pourcents de cette création vient du secteur de l'ESS.

C'est la ligne que nous avons défendue, les uns et les autres, de ne pas opposer ces deux registres de l'économie, mais de bien dire qu'il y avait besoin de soutenir le développement économique de la ville, et que dans ce dernier, l'ESS avait toute sa part à jouer. Ne pas choisir, en privilégier l'un ou l'autre, mais plutôt accompagner une dynamique globale. Et ces chiffres viennent complètement corroborer la ligne qui a été la nôtre.

Des chiffres qui ont été extrêmement importants. Plus 7 150 emplois. Cela participe de ce classement dans Le Figaro sur les villes les plus attractives, car c'est de l'emploi net, salarié, privé, créé sur la période. Il n'y a pas d'autre type d'emploi mesuré dans cette étude de l'OPAL, qui a été reprise pour certains classements.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

57. 2026-96 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS EXTRASCOLAIRES – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

58. 2026-64 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION LES COUSETTES DES ÉCOLES – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

59. 2026-63 - RAPPORT DU MANDATAIRE 2024 DE LA SPL MÉTROPOLE DE LYON AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION - MELAC – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

60. 2026-70 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - SPL OSER - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES ET RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES – M. Antoine COLLIAT

M. le MAIRE.- Nous avons ensuite deux communications, la première pour la SPL OSER. M. Antoine COLLIAT nous présente ce rapport.

M. COLLIAT.- Merci, Monsieur le Maire.

La Chambre régionale des comptes a contrôlé les comptes et la gestion de la SPL OSER sur la période 2016-2022. Suite à ce contrôle, la SPL a présenté son rapport sur les actions

entreprises. Le rapport présenté montre que la SPL s'est pleinement engagée dans la mise en œuvre de la recommandation. Cette recommandation visait le souhait de la mise en place d'un comité d'engagement et des investissements pour tout projet de rénovation énergétique, quel que soit son portage contractuel.

En fait, ce comité se réunissait régulièrement au moment où la SPL travaillait avec les baux emphytéotiques et administratifs. Elle se réunissait moins dans la nouvelle organisation de la SPL avec les mandats de maîtrise d'ouvrage publics. Le Conseil d'administration de la SPL du 30 août 2024 a décidé à l'unanimité de suivre la recommandation de la Chambre régionale des comptes et de modifier son règlement intérieur. Depuis lors, nous avons eu plusieurs CEI pour présenter les différents mandats de maîtrise d'ouvrage transmis, portés par la SPL. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous prenons acte de cette présentation.

- Prend acte -

61. 2026-108 - RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA MÉTROPOLE – Mme Laura GANDOLFI

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Nous prenons acte que cette communication a été présentée.

- Prend acte -

M. le MAIRE.- Nous arrivons à la fin de ce Conseil. Pour celles et ceux qui y assistaient pour la première fois, c'est normalement plutôt trois heures ou trois heures et demie qu'une heure et demie. C'est pourquoi je vous avais prévenus dès le départ que cela pouvait être plus court que d'habitude.

Il me revient de conclure ce Conseil, de redire à l'ensemble de ses membres, quelle que soit la suite pour les uns ou pour les autres, (M. CHABRIER a eu l'occasion de faire état de sa décision. Pour les autres, cela pourra être soit le résultat des élections, soit le résultat de décisions personnelles), que ce fut un plaisir de servir pendant ces six ans à vos côtés, et avec une administration aussi exceptionnelle.

Très bonne soirée à chacune et à chacun d'entre vous. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 18 heures 36.)

Signature du/de la secrétaire de séance

Villeurbanne, le 10 avril 2026

Nalhei GARABEDIAN

